

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ANTOINE-LABELLE
MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 septembre 2019 à laquelle sont présents les conseillers, Étienne St-Louis, François Monière, Gilles Schryer, Sylvie St-Louis et Julie Sylvestre sous la présidence de M. le maire, Stéphane Roy. La comptable Johanne Larocque est également présente.

Monsieur le maire souhaite la bienvenue à cette séance extraordinaire du 17 septembre 2019, débutant à 19 heures.

Tous les conseillers renoncent à l'avis de convocation, à l'exception de la conseillère Madame Joanne St-Louis hospitalisée pour un temps indéterminé.

273-09-2019

DÉMISSION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE MME DAISY CONSTANTINEAU

Proposé par Julie Sylvestre
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité
d'accepter la démission de la directrice-générale/secrétaire-trésorière qui quitte son emploi le 1^{er} novembre 2019 pour des raisons personnelles.

ADOPTÉE.

274-09-2019

MANDAT À LA FQM

Proposé par Étienne St-Louis
appuyé par Gilles Schryer
et résolu à l'unanimité de
mandater la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) pour procéder au processus d'embauche pour combler le poste de direction générale.

ADOPTÉE.

275-09-2019

AUTORISATION D'EMBAUCHE POUR LE DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Julie Sylvestre
et résolu à l'unanimité de
procéder à l'embauche de Madame Lyz Beaulieu à titre de directrice générale adjointe en remplacement du congé de Madame Gisèle Lauzon et d'autoriser Madame Beaulieu à signer tous documents inhérents à l'emploi.

ADOPTÉE.

276-09-2019

NOMINATION AU POSTE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité de
nommer Madame Lyz Beaulieu à titre de directrice générale par intérim pour combler le poste pendant le processus d'embauche d'une nouvelle direction générale et ce, à partir du départ de Madame Daisy Constantineau le 1^{er} novembre prochain.

ADOPTÉE.

277-09-2019

AJUSTEMENT AU CONTRAT DE TRAITEMENT DE SURFACE

ATTENDU QUE la municipalité de Notre-Dame-du-Laus a adjudiqué le contrat de traitement de surface à la firme Franroc, division de Sintra inc., via sa résolution 238-08-2019;

ATTENDU QUE le secteur des Cèdres nécessite un prolongement afin d'assurer une continuité dans le traitement de surface;

CONSIDÉRANT QUE les quantités apparaissant aux bordereaux sont sujets à changement, étant approximatifs, donc essentiellement variables, tel que le prévoit le cahier des charges et devis généraux – infrastructures routières – construction et réparation, du Ministère des Transports du Québec;

Proposé par François Monière
appuyé par Étienne St-Louis
et résolu à l'unanimité
d'autoriser l'ajout du tronçon du chemin des Cèdres, donc le secteur était déjà prévu au contrat octroyé via la résolution 238-08-2019.

Des sommes sont disponibles au poste budgétaire no 03 21000 011 «Asphalte».

ADOPTÉE.

278-09-2019

LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Proposé par Sylvie St-Louis
appuyé par François Monière
et résolu à l'unanimité que la présente séance soit levée. Il est 17h08.

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-LAUS, P.Q.

Par
maire suppléant

Par
sec.-trés./dir. gén.

Je, Stéphane Roy, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.

Stéphane Roy
Maire